

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0057287

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1163 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Mou斯塔法 فاطمة

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 16/02/13

Nom et prénom du malade : Mousta fatma Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Dr. mala probleme cernais

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

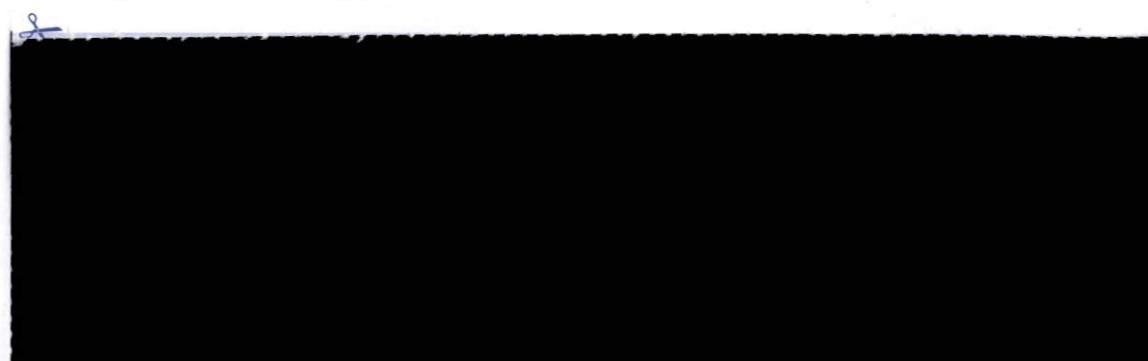
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES					
Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Recouvrement des Actes	
1/1/2014 Docteur en Médecine Salaa n°E 716 Tel.: 05 22 90 23 45	1/1/2014 Bd Laabda Casablanca Salaa n°E 716 Tel.: 05 22 90 23 45	c	150,00	Docteur OTTMAI FOUAD Docteur en Médecine Bd Laabda Casablanca Salaa n°E 716 Tel.: 05 22 90 23 45	

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
arain Jafar r. BENANI Jafar Bd Oued Sebou, - CASABLANCA Tél: 05.22.90.18.99	05.05.2003	12859.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

الدكتور عثمان بومعليف

Docteur en médecine - Diplômé des universités

Etudes Approfondies des Maladies systémiques et Polyarthrites (Paris)

Diabétologie et Nutrition, Gériatrie-Gérontologie (Bordeaux)

Hypertension artérielle et Complications cardio-vasculaires et rénales (Strasbourg)

Certifié dans l'Autisme et ses comorbidités (Cleveland)

Omnipraticien lauréat de la faculté de médecine de Casablanca

دكتور في الطب - خريج الجامعات

الدراسات المعمقة للأمراض الباطنية والروماتيزمات الالتهابية (باريس)

السكري والتغذية ، طب المسنين - علم الشيخوخة (بوردو)

ارتفاع الضغط الدموي ومضاعفات القلب، الشرايين والكلى (ستراسبرو)

شهادة في متعدد والأمراض المصاحبة (كيلفلاين)

العام (دار البيضاء)

28 Comprimés sécables

Casablanca le : 27/01/2024

Dr. OTHMANE BOUMAALIF
Docteur en Médecine
Safaa, N° E7/67 Bd Laymoun Lissasta.
Tél.: 05 22 90 23 45

XERIUM® 20 mg

PPU 123DH20
EXP 04/2024
LOT 1D059 4

XERIUM® 20 mg

PPU 123DH20
EXP 04/2024
LOT 1D059 6

XERIUM® 20 mg

PPU 123DH20
EXP 04/2024
LOT 1D059 2

PPV 58DH50

EXP 09/2025
LOT 20001 2

PPV 58DH50

EXP 09/2025
LOT 20001 4

LOT	223582	1
EXP	10 2026	
PPV	134 . 80	
PRV	134 . 80	

LOT	223582	1
EXP	10 2026	
PPV	134 . 80	
PRV	134 . 80	

PPV 58DH50

EXP 09/2025
LOT 20001 1

PPV 134 . 80

PPV: 49,60 DH

LOT: 23A31

PPV: 49,60 DH
LOT: 23A31
EXP: 01/2026

Pharmacie TAM

Dr. BENANI Jaafar
302, Bd Cned Sébou, Oulfa
CASABLANCA

الصفاء رقم E7/67 شارع الليمون (مام متجر vie) ، ليساسة - الدار البيضاء - الهاتف : 0522 90 23 45

Safaa, N° E7/67 Bd. Laymoun (En face de Carrefour Label vie) , Lissasta - Casablanca. Tél.: 05 22 90 23 45

15250.07.

inline ventus 50

24 07 J

TAM
S.V.

50,00

Docteur OTHMANE BOUMAALIF
Docteur en Médecine
Salaam n°E7/67 Bd Lamine Lissasif
Casablanca
Tél.: 05 22 90 23 45

uit-th



PPV 500 HOO
EXP 03/2024
LOT 06091 2

1cp eff



Docteur OTHMANE BOUMAALIF
Docteur en Médecine
Salaam n°E7/67 Bd Lamine Lissasif
Casablanca
Tél.: 05 22 90 23 45

PPV: 150 DH 20

2859.00

Pharmacie TAM
Dr. BENANI Jaafar
102 Bd Chev Sebou, Oujda
CASABLANCA
TEL: 05 22 90 18 99

PPV. 150 DH 20

XERIUM® 20 mg 28 Comprimés sécables

PPV 123DH20
EXP 06/2024
LOT 25010 2

